

PAGE registre N° :

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL20240222_016/132
	Du 22 FEVRIER 2024 à 18 heures 30
<u>NOMBRE :</u>	
De Conseillers en exercice : 27	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; ANDRE Christian ; DUSSAUT Florence ; SERVILE Marc; GIOVANNELLI Odile; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; GHELFI Agnès ; MIARD Pascal ; ROUQUIER Bruno ; ESCUDIER Sophie ; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie ; BARAGNON Guillaume ; DENAT Sophie ; LEDIEU Bertrand ; GIRON Antoine ; BROSSETTE Alice ; CODOU Loïc ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc ; MARTIN Laurence Etaient absents excusés avec procuration : Mme LINGERAT Sophie qui avait donné procuration à M. SERVILE Marc ; M. ETIENNE Patrick qui avait donné procuration à Mme MARTIN Laurence ; Mme CRES Elisabeth qui avait donné procuration à M. AUGIER Marc Etait absent excusé sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -
De Présents : ... 24	
De Votants : 27	
Absents ayant donné procuration 3	
Absents excusés sans procuration 0	
Absents non excusés sans procuration 0	
<u>Objet :</u>	
Passage piétons sécuritaire - Demande de subvention ETAT (DETR et/ou DSIL)	

Monsieur le Maire, Rapporteur, expose :

L'actuel passage sous la mairie, formé par la voirie, ne permet pas de répondre de façon sécuritaire aux besoins de traversée piétonne. En effet, l'étroitesse de la largeur ne permet le passage que d'un véhicule motorisé à la fois et ne laisse qu'une sur largeur quasi inexistante pour l'usage piétons.

La commune de Caveirac souhaite créer un passage sécurisé traversant couvert piétons dans le local situé au rez-de-chaussée de l'aile Est de la mairie. Les travaux permettront de réaliser une accessibilité du hub de transport des bus scolaires et la possibilité aux piétons de se rendre soit au cœur du village soit d'accéder aux services proposés dans les salles municipales dans la plus grande autonomie possible et en toute sécurité.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération, pour un montant estimatif de 88 500,00 € HT s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Libellés	Montant en € HT	Libellés	Montant en €
Travaux	73 500,00	Subventions :	
Maîtrise d'œuvre-Divers	15 000,00	- Etat DETR et/ou DSIL	26 550,00
		- Fonds de concours de Nîmes Métropole	30 975,00
		Autofinancement	30 975,00
TOTAL	88 500,00	TOTAL	88 500,00

PAGE registre N° :

Le rapport de Monsieur le Maire entendu.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de création d'un passage sécuritaire pour les piétons d'un montant prévisionnel de 88 500,00 € HT ainsi que son plan de financement.

DECIDE de solliciter une subvention d'investissement auprès de l'Etat pour le projet précité.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le,

26 FEV. 2024

Le Maire

Jean-Luc CHAILAN



Le Secrétaire de séance

Antoine GIRON

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>